



Le 27 septembre 2006

**POSITION DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE DES DEPOTS
ET CONSIGNATIONS RELATIVE AU LIVRET A**

Au moment où les modalités de distribution du Livret A font l'objet d'une procédure européenne, la Commission de Surveillance de la Caisse des dépôts et consignations souhaite prendre position sur cette importante question.

Elle réaffirme le caractère social de cette forme d'épargne, en particulier pour nos concitoyens les plus modestes.

Le dispositif actuel garantit l'équilibre global des ressources et des emplois : il permet d'accompagner, dans la durée, les politiques gouvernementales en faveur du logement.

La Commission de Surveillance rappelle le rôle essentiel du Livret A dans le financement du logement social, en particulier en faveur des publics défavorisés. Il n'existe pas de meilleur mécanisme pour offrir, en toutes circonstances, des prêts de long terme à partir d'une collecte d'épargne liquide.

En outre, la centralisation actuelle des fonds collectés à la Caisse des dépôts et consignations assure l'égalité de traitement des différents organismes de logement social, quelles que soient leur taille et leur implantation en France.

Enfin, l'attention de la Commission Européenne devrait être attirée sur le fait que l'encours du Livret A (112 milliards d'euros) ne représente plus que 3 % du total de l'encours de l'épargne financière des ménages des Français et seulement 10 % du seul encours de l'assurance-vie.

S'agissant de la distribution du Livret A et de la question de sa banalisation, une telle décision est du ressort des Pouvoirs Publics. La Commission Surveillance estime, pour sa part, que les nouveaux réseaux collecteurs pourraient être amenés à proposer aux détenteurs du Livret A d'autres produits financiers. Elle juge ce risque comme très sérieux. En définitive, les fonds centralisés à la Caisse des dépôts et consignations pourraient progressivement ne plus permettre d'assurer le financement du logement social, première mission des fonds d'épargne gérés par la Caisse des dépôts et consignations.

La Commission de Surveillance demande donc au Gouvernement de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que la collecte du Livret A continue à l'avenir d'assurer une ressource régulière destinée au financement d'un besoin essentiel du pays : le logement social.

Le Président

Philippe AUBERGER